

DÉLIBÉRATION N° 2026/07

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

**Convocation et
affichage le :
16 février 2026**

**L'An deux mil vingt-six le lundi 2 mars à 19 h 15 mn,
le Conseil Municipal de la commune de DOSNON,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la Présidence de Madame Ghislaine BONNET, Maire.**

Présents : Mesdames Ghislaine BONNET, Juliette CHAPLAIN, Magalie LACOUR,
Yvette MANSARD,
Messieurs Thomas DEBELLE, Yves DEVRED, Joël RENVOISÉ.

Absents excusés : Madame Stéphanie GASSELIN et Monsieur Stéphane DRION.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël RENVOISÉ.

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN – SAS LES RENARDIÈRES SUD – SUR LE
TERRITOIRE DES COMMUNES D'ALLIBAUDIÈRES ET DE CHAMPIGNY SUR AUBE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un projet de parc éolien porté par la société SAS LES RENARDIÈRES, comprenant l'implantation de cinq aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes d'Allibaudières et de Champigny-sur-Aube.

Dans le cadre de l'organisation d'une consultation du public par voie électronique, un courrier a été adressé à la commune de Dosnon l'invitant à délibérer sur ce projet.

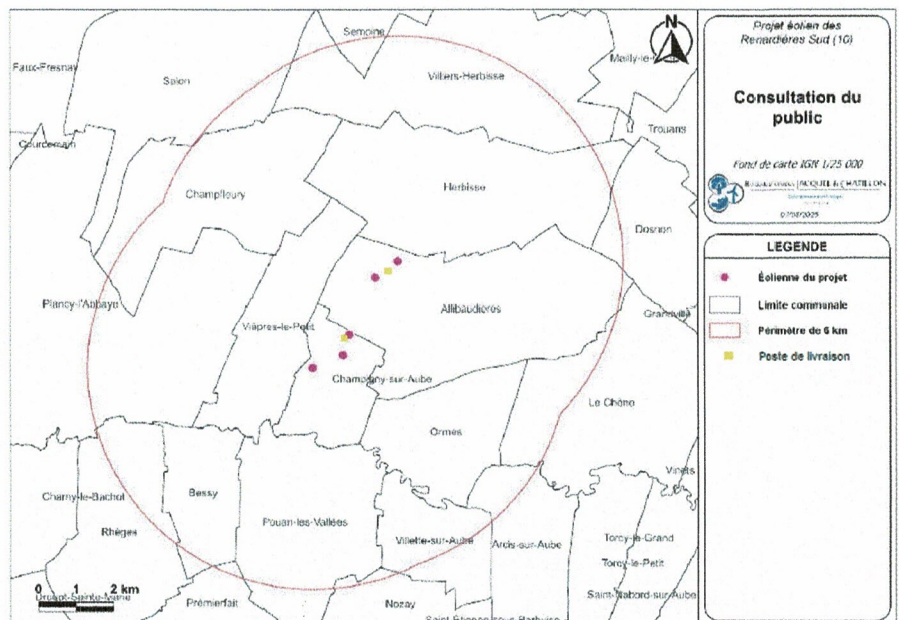
Il est précisé que la commune de Dosnon est concernée au titre du rayon d'affichage de 6 kilomètres autour du projet et qu'elle dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier (14/01/2026) pour se prononcer.

DESCRIPTION DU PROJET

Le Tableau 3 liste les communes concernées par la consultation du public dans le cadre de ce projet (rayon de 6 km).

Communes
ALLIBAUDIÈRES
ARCIS-SUR-AUBE
BESSY
CHAMPIGNY-SUR-AUBE
HERBISSE
LE CHENE
ORMES
FLANCY-L'ABBAYE
POUAN-LES-VALLEES
PREMIERFAIT
RHEGES
SALON
VIAPRES-LE-PETIT
VILLIERS-HERBISSE
VILETTE-SUR-AUBE

Tableau 3 : Communes concernées par la consultation du public (Source : BE Jaquet et Chastillon)



Carte 4 : Périmètre de la consultation du public (Source : BE Jaquet et Chastillon)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis quant au projet de ce parc éolien.
Après discussion, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme
Dosnon, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Ghislaine BONNET

